

DECISION MUNICIPALE
N° D23-077

3.3

OBJET : MISE A DISPOSITION PRECAIRE ET REVOCABLE DE LOCAUX SITUES 1 RUE COLBERT - 31170 TOURNEFEUILLE, A L'ASSOCIATION « LE PROYECTARIUM »

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-5° et L 2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

CONSIDERANT que la Ville de Tournefeuille apporte un soutien historique et important au secteur du spectacle vivant et des arts visuels. Elle développe une politique culturelle qui valorise l'expérimentation de nouvelles relations entre l'art, les populations et le territoire, elle promeut la démocratie culturelle et l'action de proximité,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'accueillir l'association « Le Proyectarium » et de créer ainsi une synergie avec d'autres associations culturelles en résidence dans ce bâtiment,

DÉCIDE

ARTICLE UN : de signer la convention ci-annexée de mise à disposition précaire et révocable en faveur de l'association « Le Proyectarium », des locaux sis 1 rue Colbert - 31170 Tournefeuille.

ARTICLE DEUX : de consentir à la présente mise à disposition à titre précaire et révocable à compter du 15 juillet 2023 jusqu'au 3 avril 2025, moyennant une redevance de 500€ TTC annuelle.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE, le 10 SEP. 2023

Le Maire


Dominique FOUCHER

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20230910-DM23-077-AR
Date de rétransmission : 12/09/2023
Date de réception préfecture : 12/09/2023